



## **RESOLUTION DE LA C.E. DES 05 ET 06 AVRIL 2006**

---

La Commission Exécutive du SNFOCOS réunie les 5 et 6 avril 2006 à Dijon fait le constat d'une situation d'une gravité sans précédent dans laquelle se trouvent aujourd'hui placé l'ensemble de la Sécurité Sociale et ses Personnels.

### **EMPLOI**

La Commission Exécutive dénonce la banalisation des opérations menées dans les branches, visant à organiser sous couvert d'une mutualisation des activités, la départementalisation pour la branche Famille, la régionalisation pour les branches Recouvrement et Maladie qui vident les organismes locaux de leurs compétences et activités essentielles.

A cet égard, elle déplore le blanc-seing, donné par les Conseillers représentant la Confédération Force-Ouvrière au Conseil de la CNAMTS, au projet de restructuration du réseau de l'Assurance maladie qui leur a été soumis le 16 mars 2006.

La Commission Exécutive se félicite de la décision de la Confédération de revenir sur sa position, notamment sous l'impulsion du Snfocos.

La Commission Exécutive appelle l'ensemble des Unions Départementales Force Ouvrière et tout particulièrement leur Commission Sociale à se convaincre que la situation actuelle n'est en rien une fatalité. Il appartient à chacun des Administrateurs ou Conseillers Force Ouvrière de veiller, là où ils se trouvent, à contribuer au maintien d'organismes de plein exercice dotés d'effectifs et de moyens en adéquation avec leur mission de service public.

Puisque les Pouvoirs publics affichent la volonté de reconfigurer les réseaux, la Commission Exécutive exige au préalable :

- la communication aux organisations syndicales des schémas-cibles poursuivis par les Caisses nationales,
- la négociation à l'UCANSS d'un accord inter-branches garantissant les intérêts actuels et futurs de l'ensemble des personnels et plus spécifiquement ceux du Personnel d'Encadrement et de Direction, conformément aux dispositions de la convention collective nationale.

En l'attente, la Commission Exécutive réitère sa demande de l'arrêt de tous les projets de réorganisation, mutualisation et fusion des Organismes.

Elle mandate le Bureau National pour obtenir toutes clarifications des Caisses Nationales au regard du maintien de la configuration des CGSS.

### **REMUNERATIONS**

La Commission Exécutive rappelle qu'une véritable politique des salaires passe par une augmentation générale de la valeur du point.

A cet égard, elle considère que la signature par le SNFOCOS du protocole d'accord prévoyant une augmentation de 1% des rémunérations à effet du 1er janvier 2006 doit entraîner impérativement la mise en œuvre par l'employeur de la clause de révision prévue.

## **RETRAITE ET PREVOYANCE**

La Commission Exécutive souligne la dégradation du pouvoir d'achat des retraités et revendique la revalorisation des pensions en fonction des salaires.

A ce titre, la Commission Exécutive demande à ce que la pension résultant du différentiel soit revalorisée conformément à la demande de FO auprès de l'Ucanss.

Consciente des carences existantes en matière de prévoyance, la Commission Exécutive réitère sa demande d'ouverture d'une négociation quant à la mise en place d'une couverture complémentaire du risque maladie ainsi que la couverture du risque dépendance de l'ensemble des ressortissants de la CAPSSA.

## **ENCADREMENT**

Le SNFOCOS a pris seul l'initiative d'une rencontre le 16 mars 2006 avec le Président du COMEX et le Directeur de l'UCANSS pour leur remettre la plate-forme revendicative de l'encadrement.

La Commission Exécutive exige l'ouverture immédiate d'une négociation sur cette base permettant des avancées significatives en matière de revalorisation des salaires et des conditions de travail des Personnels d'Encadrement. A cet égard, elle appelle l'ensemble des Cadres à se tenir mobilisés en vue de faire aboutir leurs revendications et notamment les 40 points.

## **PRATICIENS CONSEILS**

La Commission Exécutive se félicite de la signature à l'Ucanss le 4 avril 2006 d'une convention collective nationale pour les praticiens conseils, aboutissement de 20 ans de combat du Snfocos. Celle-ci lie les praticiens conseils par un contrat de travail collectif dont les garanties d'exercice et la revalorisation salariale constituent des avancées substantielles pour les praticiens conseils.

La Commission Exécutive exige un agrément rapide par les Ministères concernés dans le respect des procédures du Code de la Santé Publique.

La Commission Exécutive exige la totale transparence des instances décisionnelles de la Cnamts sur l'application de cette convention.

## **CONTROLEURS DE SECURITE**

Les contrôleurs de sécurité s'associent pleinement à la plateforme revendicative de l'encadrement. Ils redoutent les conséquences possibles de la signature du texte réformant la branche AT/MP dont ils ignorent encore à ce jour le contenu.

## **ETABLISSEMENTS**

La Commission Exécutive rappelle que les Etablissements manquent d'un financement structurel et ne sont pas reconnus auprès de la DHOS.

La Commission Exécutive souhaite que toutes les UGECAM soient traitées de manière égalitaire et qu'elles soient dotées au même niveau que les établissements de la région.

Pour ce faire, la Commission Exécutive exige que les Etablissements de l'Assurance Maladie soient représentés dans les instances décisionnelles de la DHOS, seule solution pour éviter ce déficit.

La Commission Exécutive réclame l'attribution de 25 points de Diplôme Universitaire et de 40 points de management, le système actuel effaçant 25 ans d'expérience professionnelle pour les cadres.

Par ailleurs la Commission Exécutive regrette la lenteur de la mise en place de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

La Commission Exécutive demande l'attribution obligatoire de points de compétence à au moins 20%

des effectifs dans chaque Etablissement.

La Commission exécutive mandate le Bureau National pour étudier avec les sections syndicales concernées la création d'une Fédération des Ugecam à l'intérieur de l'Assurance Maladie, permettant de garantir la pérennité des Etablissements.

La Commission Exécutive confirme la nécessité -au niveau confédéral FO- de l'organisation d'une journée nationale des Etablissements.

### **ACERC**

La Commission Exécutive exige l'ouverture de négociations avec l'Ucanss afin de voir enfin aboutir la revendication de ces personnels, à savoir le classement au niveau supérieur à leur niveau actuel.

### **RSI**

La Commission Exécutive affirme son attachement à ce que la procédure de nomination des agents de direction se déroule dans la transparence et l'équité et qu'elle respecte en particulier les règles de la liste d'aptitude. Elle mandate le secrétaire général pour engager toutes les suites qu'il jugera utiles s'il apprend que ces règles ne sont pas respectées, comme c'est le cas pour la nomination des directeurs et agents comptables du RSI.

Elle exige que tous les préjudices subis par les agents de direction, à l'occasion de la réforme de la protection sociale des non-salariés soient indemnisés équitablement dans le cadre de dispositifs conventionnels.

Elle partage les préoccupations des cadres dont les emplois et les perspectives de carrière sont remis en cause par le reclassement d'agents de direction dans des fonctions d'encadrement qu'ils ont vocation à occuper.

La Commission Exécutive soutient l'action engagée pour obtenir le rattrapage et l'amélioration du pouvoir d'achat des salaires de l'ensemble des personnels du RSI.

### **ASSURANCE MALADIE**

La Commission Exécutive exprime son émotion et son inquiétude concernant les démarches de culpabilisation des assurés sociaux par l'envoi de lettres individuelles (actions génériques, actions antibiotiques)... et la pratique des appels sortants (indemnités journalières, vaccinations).

**Votée à l'unanimité moins une abstention.**